

E 7265

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 19 avril 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 19 avril 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.

8215/12



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 avril 2012
(OR. en)**

8215/12

LIMITE

**PESC 410
CONUN 55
COMEM 116
CONOP 63
FIN 227
COARM 95
OC 159**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre la
décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre
de l'Iran

ORIENTATIONS COMMUNES

Délai de consultation pour la Croatie: 18.4.2012

DÉCISION D'EXÉCUTION 2012/.../PESC DU CONSEIL

du...

**mettant en œuvre la décision 2010/413/PESC
concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2010/413/PESC du 26 juillet 2010 concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran¹, et notamment son article 23, paragraphe 2,

¹ JO L 195 du 27.7.2010, p. 39.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 juillet 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/413/PESC.
- (2) Le Conseil estime qu'il n'existe plus de motif pour maintenir une personne et deux entités sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe II de la décision 2010/413/PESC.
- (3) Il convient dès lors de modifier en conséquence la liste qui figure à l'annexe II de la décision 2010/413/PESC,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La personne et les entités énumérées à l'annexe de la présente décision sont retirées de la liste qui figure à l'annexe II de la décision 2010/413/PESC.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à...

Par le Conseil

Le président

ANNEXE

Personne et entités visées à l'article 1^{er}

A. Sedghi

Walship SA

Morison Menon Chartered Accountant
